



GUIDE DU RÉSIDENT

Pour vivre pleinement ton
expérience collégiale !

RÉSIDENCE

LA CITÉ 
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS
ET DE TECHNOLOGIE



Mot de bienvenue

Bienvenue à la Résidence pour étudiant(e)s du Collège La Cité. Il nous fait plaisir de vous accueillir dans cet établissement moderne et conçu pour les étudiants. Tout a été pensé pour votre confort et votre sécurité. C'est un avantage des plus agréables de pouvoir vivre à proximité de son établissement scolaire sans avoir à se déplacer ! Ce guide du résident a été rédigé afin de vous transmettre des informations importantes qui sauront répondre à plusieurs de vos questions, tant sur les services offerts à la Résidence, que sur ceux offerts au Collège et à l'extérieur. Prenez quelques minutes pour le lire et vous verrez combien ce guide vous sera utile tout au long de votre séjour parmi nous.

Qualité de vie et conditions de séjour

L'équipe de la Résidence a multiplié ses efforts afin d'offrir à tous les résidents des conditions de vie optimales à la Résidence pour étudiant(e)s du Collège La Cité. La mission principale est de faire en sorte que vous vous sentiez chez vous ici pendant l'année scolaire.

Pour atteindre cet objectif nous avons besoin de votre collaboration. Deux attitudes principales sont exigées : le respect de l'endroit et des autres résidents, ainsi que la responsabilisation de chacun.

Il est vrai que vous êtes seul dans votre chambre et que cet endroit est votre intimité. Par conséquent, lorsque vous utilisez les espaces communs, pensez que vous n'êtes pas seul et respectez les autres résidents.

Résidence

Construite sur quatre étages et à une minute de marche du campus principal, la Résidence compte 124 unités non-fumeurs incluant cuisinette et salle de bain. 118 d'entre elles comptent 2 chambres et 3 autres ont 3 chambres. Finalement, 3 unités de 2 chambres sont aménagées pour les personnes à mobilité réduite. À chaque étage on retrouve une cuisine complète et un salon.

Sont inclus

- Pupitre
- Chaise de travail
- Wi-Fi
- Téléphone, connexion locale et boîte vocale
- Lit double
- Table de nuit
- Espaces de rangement
- Table de cuisine et deux chaises
- Four micro-ondes
- Réfrigérateur
- 2 bacs de recyclage
- Évier
- Siphon
- Tablettes et armoires de cuisine
- Salle de bain avec douche
- Frais d'électricité et de chauffage
- Air climatisé / chauffage

Ce que l'on vous suggère d'apporter

- Batterie de cuisine
- Grille-pain
- Bouilloire
- Poubelles
- Ustensiles
- Vaisselle
- Linges de cuisine (linges à vaisselle, torchons, nappes ou napperons, serviettes de table, etc.)
- Oreillers
- Literie incluant draps, couvre-lit et taies d'oreiller
- Serviettes de bain
- Rideau de douche
- Ordinateur
- Cintres
- Radio
- Petits outils
- Lampe de bureau
- Téléviseur + tous les fils nécessaires

Toutefois, il est interdit d'apporter BBQ, friteuse (incluant friteuse à air), cuisinière, et plaque chauffante.

De plus, tous appareils électriques doivent être dotés d'un **dispositif d'arrêt automatique** afin d'éviter tout risque d'incendie.

Une gamme de services avantageux

Environnement santé

Soucieux d'offrir un milieu de vie sain, tous les espaces intérieurs de la Résidence sont soumis à une réglementation favorisant un environnement sans fumée. Il est à noter que l'usage du tabac, la cigarette électronique et la consommation de drogue, incluant la marijuana, sont interdits partout à l'intérieur de la Résidence. Tout manquement à ce règlement pourrait mener à une expulsion (voir votre contrat de location).

Affichage

Chaque étage est doté d'un babillard, placé près des ascenseurs et des boîtes postales. Pour afficher une annonce, vous devez d'abord faire approuver votre affiche au comptoir d'accueil de la Résidence.

Air climatisé et chauffage

Bien que chaque chambre possède une fenêtre, la Résidence fonctionne à l'air climatisé lors de la saison estivale. Les périodes de climatisation et de chauffage varient selon la température extérieure. De plus, chacune des unités possède son propre thermostat. Il est donc de la responsabilité des résidents de l'unité de contrôler la température. Les procédures du fonctionnement du thermostat sont affichées dans votre unité.

Dommages

Si au cours de l'année vous perdez ou endommagez du matériel appartenant à la Résidence, des frais seront déduits de votre caution de 500 \$. Les coûts seront établis en fonction des montants spécifiés sur le formulaire de dommages joint au formulaire d'inspection que vous avez signé lors de votre arrivée (voir votre contrat de location).

Entretien ménager

L'entretien ménager est effectué dans les espaces communs de la Résidence seulement. (Corridors, salons, cuisines communes)

Par conséquent, chaque résident est responsable d'assurer la propreté de sa chambre et de son unité incluant la cuisinette et la salle de bain. Des aspirateurs sont disponibles gratuitement au comptoir d'accueil. N'oubliez pas que votre carte étudiante est obligatoire pour en faire l'emprunt. Des vadrouilles, chaudières et siphons sont fournis dans chaque unité.

Déchets

Les déchets et le recyclage doivent être déposés aux endroits désignés à cet effet à l'extérieur de la Résidence ; tout près de la porte extérieure de la réception/expédition. Il est important de ne pas contaminer nos efforts de recyclage !

Faites votre part pour respecter l'environnement !

Salons communs

Chaque étage dispose d'une salle de séjour permettant de rencontrer les autres résidents, de fraterniser, de se détendre, de faire la lecture, regarder la télévision etc.

Cuisines communes

Pour faire en sorte que les résidents se sentent chez eux à la Résidence, une cuisine comprenant deux cuisinières électriques se trouve annexée à chacun des salons.

Toute nourriture et/ou tout matériel laissé dans la cuisine seront automatiquement considérés comme des déchets et seront par conséquent mis à la poubelle. De cette façon, l'endroit ne sera pas infesté de bactéries ou d'insectes.

Il est de votre responsabilité de garder ces endroits propres afin de créer une atmosphère agréable. La consommation d'alcool est interdite dans toutes les aires communes.

Salles de toilettes publiques

Deux salles de toilettes publiques se trouvent au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale.

Règlements

Pour le bien-être de tous, il existe des règlements à respecter à la Résidence. En signant votre contrat de location, vous vous êtes engagés à les suivre. Veuillez vous familiariser avec ces règlements afin d'assurer votre sécurité et respecter le bien-être des autres résidents.



Les services

Alimentation

Plusieurs options vous sont offertes sur les lieux du Collège La Cité. Vous avez accès à une Cafétéria (Pavillon G), le Bistrot 801 et un Tim Hortons (Pavillon I). Pour plus d'informations sur les services alimentaires de La Cité, visitez le : www.collegelacite.ca/services/alimentaires.

Bicyclettes

Vous pouvez ranger votre bicyclette, sans frais à la Résidence dans l'un des 38 espaces intérieurs prévus à cet effet !

Réservez un espace par courriel (residence@lacitec.on.ca) ou au comptoir d'accueil de la Résidence (premier arrivé, premier servi). Nous disposons également de 56 espaces extérieurs pour votre bicyclette mais ils ne peuvent malheureusement pas être réservés à l'avance. L'étudiant est responsable de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de sa bicyclette.

Notez que les bicyclettes et trottinettes électriques ne sont pas permises à la Résidence. Elles ne peuvent donc être entreposées dans la salle à vélos, ni dans votre chambre.

Buanderie – 24 h/24, 7 jours sur 7

Huit lessiveuses et huit sècheuses sont mises à la disposition des résidents au premier étage de la Résidence. Des frais s'appliquent pour laver et sécher votre linge.

L'étudiant peut se procurer une carte de buanderie au coût de 10\$, et y ajouter des fonds par la suite. C'est avec cette carte que vous allez pouvoir utiliser les machines à laver. À l'intérieur de la buanderie, il y a un guichet pour acheter cette carte, et y ajouter des fonds afin de pouvoir l'utiliser. Aucun remboursement ne sera remis en cas de perte ou de vol de la carte ni pour l'argent accumulé sur la carte perdue ou volée.

Une planche à repasser a également été mise à votre disposition dans la buanderie au besoin. Vous pouvez emprunter un fer à repasser au comptoir d'accueil.



Activités à la Résidence

Diverses activités sont organisées tout au long de l'année scolaire pour les résidents.

Voici, à titre d'exemple, certaines activités et réalisations passées :

- BBQ d'accueil des résidents
- Tournée de la ville d'Ottawa
- Café et muffins du mois
- Tournoi de billard
- Fondue au chocolat

Comptoir d'accueil

Un personnel dynamique et compétent est toujours disponible au comptoir d'accueil, situé au rez-de-chaussée, pour répondre aux questions. Si vous avez des problèmes avec votre unité, s'il y a quelque chose à réparer ou si vous cherchez de l'aide, l'équipe de la Résidence peut vous appuyer.

Courrier

Chaque résident a accès à une case postale qui est partagée avec son colocataire. Le courrier est distribué du lundi au vendredi avant 16 h. Étant donné la petite capacité des cases, il est souhaitable de prendre votre courrier régulièrement évitant ainsi l'accumulation. Aussi, lorsque vous recevez un colis une note est mise dans votre case et vous devez récupérer le tout au comptoir d'accueil. Pour recevoir du courrier, l'adresse à utiliser est la suivante :

**Nom du destinataire (#unité)
Résidence du Collège La Cité
400, promenade Den Haag
Ottawa (Ontario) K1K 4W8**

La Résidence ne sera pas tenue responsable des colis perdus ou volés.

Si vous devez poster une lettre, vous pouvez nous la remettre au comptoir d'accueil, il nous fera plaisir de l'envoyer pour vous. Un coût de 1\$ sera exigé pour affranchir la lettre si vous ne l'avez pas fait.

Après votre séjour à la Résidence, n'oubliez pas de faire votre changement d'adresse. Tout courrier reçu à la Résidence sera automatiquement retourné.

De plus, vous devrez remettre la clé de la case postale lors de votre départ.

Objets perdus et retrouvés

Le comptoir d'accueil est aussi le bureau des objets perdus et retrouvés dans le bâtiment de la Résidence.

Si vous trouvez quelque chose, il est préférable de l'amener directement au comptoir d'accueil. Nous garderons les objets perdus pour une période de 2 semaines, après quoi les objets seront remis à des œuvres de charité, à la Fondation du collège ou autres.

En aucun temps, la Résidence ne sera tenue responsable des objets trouvés et la Résidence ne procédera sous aucune circonstance à un remboursement en cas de perte, de vol, etc.

Services téléphoniques

Un appareil téléphonique est branché dans votre chambre. Il peut être utile pour communiquer directement avec la réception ou la sécurité de la Résidence. Un système de boîte vocale a été mis en place afin que vous puissiez recevoir des messages. Les directives du fonctionnement de la messagerie vocale sont disponibles au comptoir d'accueil.

En cas de problème avec votre appareil ou votre ligne téléphonique, vous êtes invité à vous présenter au comptoir d'accueil afin de faire une demande de réparation du téléphone.

Internet

La Résidence de La Cité dispose de l'Internet Wi-Fi par l'entremise de Rogers, notre fournisseur de service. Vous devrez vous présenter au comptoir d'accueil afin d'obtenir le code associé à votre chambre.

Vous recevrez un seul code valide pour toute la durée de votre contrat. Veuillez vous référer à votre contrat de location pour toutes politiques d'utilisation de l'Internet.

Entreposage des effets personnels

Faute d'espace, il nous est malheureusement impossible d'entreposer votre surplus d'effets personnels.

Guichet automatique

Un guichet automatique est disponible à l'entrée principale, près du comptoir d'accueil.

Sécurité – Accès

Le système de sécurité de la Résidence pour étudiant(e)s du Collège La Cité est un système intégré sur ordinateur comprenant 52 caméras situées à des endroits stratégiques dans l'édifice. Sous la surveillance de ces caméras et d'un enregistrement continu, toutes ces images sont enregistrées dans la poursuite du même objectif, soit d'assurer la sécurité des résidents.

Des cartes d'accès, des caméras, un éclairage extérieur, des agents de sécurité ainsi qu'un personnel qualifié assurent votre sécurité. De plus, nous vous recommandons de consulter votre feuillet des Procédures d'urgence, qui est sur votre table de nuit.

Pour faire appel aux services de sécurité

Pour toute information concernant la sécurité ou pour toute situation requérant l'intervention du service de sécurité, les personnes devront s'adresser au personnel de sécurité au comptoir d'accueil ou composer le poste 5004. La sécurité du Collège peut être jointe en composant le poste 3000.

Accès à la Résidence et différentes installations

Tout résident possède une carte étudiante disponible au Bureau d'Admission et du Registrataire (B.A.R.) du Collège La Cité. Celle-ci est obligatoire en tout temps afin d'avoir accès à la Résidence. Le résident est responsable de faire la demande nécessaire auprès du B.A.R. afin d'obtenir cette carte dès son arrivée. Pour accéder à votre unité, vous devez utiliser la carte d'accès de la Résidence qui vous sera remise lors de votre arrivée.

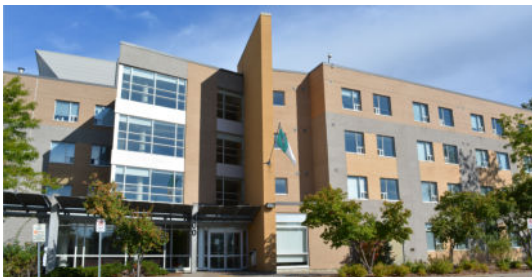
L'accès à l'entrepôt de bicyclettes fonctionne aussi avec la carte étudiante. Par conséquent, seuls les résidents ayant réservé un espace pour leurs bicyclettes auront accès à ce local. Après les heures d'ouvertures de la Résidence, soit de 8 h à 18 h, l'accès à l'édifice se fait par l'entrée principale à l'aide de votre carte étudiante, et ce, sous surveillance électronique.

Pour accéder à votre unité, vous devez utiliser la carte d'accès de la Résidence qui vous sera remise lors de votre arrivée. Pour entrer dans votre chambre vous devez prendre la clé prévue à cet effet remise à votre arrivée.

Toute reproduction de la clé ou de la carte de votre unité est interdite. La carte d'accès de la Résidence et la clé demeurent la propriété de la Résidence.

Stationnement

Pour stationner à la Résidence, les résidents et les visiteurs doivent utiliser les espaces de stationnement du Collège La Cité. Le lot de stationnement Blanc devant la Résidence n'accommode malheureusement pas les visiteurs. Le lot le plus proche de la Résidence pour les visiteurs est le Rouge, situé tout près du lot Blanc, qui est accessible en prenant la promenade de l'Aviation. Les visiteurs peuvent se procurer un billet de stationnement en utilisant l'horodateur qui se situe sur le lot Rouge. Les résidents peuvent se procurer un permis en s'informant auprès du service de stationnement de La Cité : www.collegelacite.ca/stationnement.



Foire aux questions

Si je quitte la Résidence avant la fin de mon contrat de location, que se passe-t-il ?

Comme il est spécifié dans votre contrat de location aucune sous-location ne sera acceptée. Veuillez consulter le www.residencelacite.ca pour tous les détails des remboursements. Le montant total prévu au contrat demeure payable même si l'étudiant quitte la Résidence avant la fin de son contrat.

Que dois-je faire si je perds mes clés ou ma carte d'accès ?

Vous devez vous présenter au comptoir d'accueil où l'on vous remettra une nouvelle clé ou carte. Cependant, prenez note que des frais s'appliqueront pour le remplacement soit 5 \$ par carte et 20 \$ par clé.



Accueil des visiteurs

Il vous est permis de recevoir des visiteurs dans votre unité. Cependant, il y a certaines procédures à suivre :

1. Le visiteur doit s'inscrire et laisser une pièce d'identité, avec photo (obligatoire), au comptoir d'accueil avant 23 h tous les jours.
2. Si l'un de vos visiteurs pense arriver après 23 h, alors vous devez l'enregistrer au préalable au comptoir d'accueil. De plus, le visiteur devra s'enregistrer au comptoir d'accueil à son arrivée et y laisser une pièce d'identité avec photo (obligatoire).
3. À son arrivée, le visiteur a la responsabilité d'appeler le résident dans son unité (un téléphone prévu à cet effet est disponible au comptoir d'accueil).
4. Le résident doit se présenter à la réception et accompagner son visiteur à sa chambre.

Quelques petits rappels :

1. Un visiteur doit être accompagné en tout temps par le résident visité afin d'accéder aux différents étages de la Résidence. Le résident ne peut pas inscrire un visiteur au nom d'un autre résident.
2. La limite est fixée à deux visiteurs par résident par visite.
3. Vous pouvez recevoir un visiteur qui passe la nuit. Toutefois, le séjour du visiteur ne doit pas excéder quatre (4) jours consécutifs et le résident ne peut recevoir un invité à coucher plus de dix (10) jours par mois. Veuillez noter que les cohabitations ne sont pas permises.
4. Le résident et son visiteur doivent respecter les heures d'étude et de tranquillité, soit tous les jours entre 23 h et 7 h.
5. Le résident doit respecter le droit de chacun à la tranquillité et au calme.
6. Les agents de sécurité ou autre personnel de la Résidence peuvent en tout temps refuser l'accès et demander à un visiteur de quitter les lieux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel au comptoir d'accueil.

Un climat de sécurité et de respect pour tous !

La résidence de La Cité s'engage à créer un climat de sécurité et de respect qui soutient une politique de **Tolérance Zéro**.

Les résidents, les visiteurs et le personnel peuvent s'attendre à ce que les comportements **agressifs** et **intimidants** ainsi que le **harcèlement** ou le **langage grossier** ne soient pas tolérés à la Résidence.

Passez au comptoir d'accueil et prenez un rendez-vous avec l'équipe de gestion si vous croyez faire l'objet d'un comportement de **Tolérance Zéro**.



CARTE DU CAMPUS ET DES AIRES DE STATIONNEMENT

LA CITÉ PLAN DU CAMPUS

Pavillon A

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Pharmacie et Suppléments de La Cité	A1000
Bureau de stationnement et casiers	A1030
Service d'évaluation et de mesure	A1080
Service de sécurité et Service de accompagnement	A1100
Aide financière	A1130
Bureau des admissions et du registraire	A1130
Programme d'emploi pour les apprenants et apprenantes (PDA)	A1130

2^E ÉTAGE

Zone récréative, appel académique, appel technique et centres d'étude	A2030
Bureau d'accueil et accompagnement international	A2030
Bureau – Institut des services d'urgence et juridiques	A2230

3^E ÉTAGE

Salles d'étude silencieuse et de groupe	A3
Bibliothèque et concepteur de prêts d'équipements technologiques	A3030

Pavillon B

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Centre d'emploi pour étudiants	B1015
Clinique dentaire	B1068
Clinique médicale Classik	B1068
Centre de santé Tasse	B1068

2^E ÉTAGE

Bureau – École des sciences sociales et humaines	B2030
--	-------

3^E ÉTAGE

Bureau – Institut des sciences de la santé et de la vie	B3160
---	-------

Pavillon C

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
La Boissière	C1030
Marketing	C1040
Formation de base de l'écriture – Centre de formation de carrière et développement professionnel	C1080

2^E ÉTAGE

Recrutement	C2030
Recherche humaine	C2040
Direction générale	C2060
Salle de Conseil d'administration (Salle Meulster Lapointe)	C2070

3^E ÉTAGE

Immobilier	C3030
Services d'administration et finances (sachets, ressources financières)	C3090

Pavillon D

2 ^E ÉTAGE	PIECE
Bureau – Drogues	D2150
Bureau – Coordinateurs en développement des apprentissages	D2150

3^E ÉTAGE

Bureau – École d'administration, d'habiletés et de business	D3018
---	-------

Pavillon E

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Amphithéâtre André-Lorin	E1030

Pavillon F

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Centre pour étudiants autochtones	F1030
Bureau d'assurance qualité et des partenariats en enseignement	F1030
Service des immobiliers et de la protection	F1130
Centre d'expériences en prototypage intelligent – CPE	F1200

2^E ÉTAGE

L'Université de La Cité	F2010
Bureau – Institut des technologies, des arts et de la communication	F2230

3^E ÉTAGE

Bureau – Institut des métiers spécialisés	F3270
Bureau – La Cité des affaires	F3270

Pavillon G

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Salle de conseil	G0090
Réception/visitation	G0100
Banque alimentaire	G0190
Centre de reprographie	G0240

2^E ÉTAGE

Salle de personnel	G1010
Cafétéria	G1080

3^E ÉTAGE

Centre de la vie La Cité	G2040
Kios Lab	G2050
Association étudiants	G2060

Pavillon H

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Exposition	H1
Bureau B1	H1040
Complexe sportif	H1060

2^E ÉTAGE

La Fabrique Despardus	H2
Restaurant Les Jardins de La Cité	H2150

3^E ÉTAGE

Bureau – La Cité des affaires	H3018
-------------------------------	-------

Pavillon I

REZ-DE-CHAUSSEE	PIECE
Tire lattes	I1090

2^E ÉTAGE

Bureau d'évaluation et de co-évaluation	I2030
---	-------

Pavillon J

École secondaire catholique de l'Université (Consent des écoles catholiques du Centre-Est)	J1030
--	-------

Résidence

Résidence pour étudiants de La Cité	
-------------------------------------	--



LA CITÉ



RÉSIDENCE
DE LA CITÉ

400, promenade Den Haag, Ottawa (Ontario) K1K 4W8 | Tél. : (613) 742-3414, poste 5011 | residence@lacitec.on.ca

[f ResidenceLaCite](https://www.facebook.com/ResidenceLaCite) | [i residencelacite](https://www.instagram.com/residencelacite) | www.residencelacite.ca